

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 73 (1934)
Heft: 44

Artikel: Condamnation à mort d'un combier pour crime de sorcellerie
Autor: A.P.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-226064>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

que les « grosses légumes » passent trop souvent entre les gouttes !

Il y aurait aussi les prés qui produisent en abondance cette robuste et plantureuse ombellifère dénommée « patte d'ours », proche parente de la carotte, de la ciguë ou peut-être du ricin, dont les larges feuilles, comme d'énormes mains toujours prêtes à prendre, couvrent une superficie si étendue que les petites fleurs cherchant à vivre tout autour d'elle ont une peine inouïe à avoir leur part de soleil, lequel pourtant, dit-on, luit pour tous.

La flore des bois nous offrirait également le bois carré, ainsi que ce cousin pauvre du noble fruit des sarments qu'est le raisin d'ours, cher aux apothicaires, et bien d'autres sujets encore.

Mais à chacun ses soucis, aussi je laisse volontiers à ceux dont c'est le métier, le soin de trouver de nouvelles sources de revenus où le thé d'octobre n'aura, je l'espère, plus rien à voir. Je préfère m'arrêter là, tout en méditant cette réflexion d'un bon vieux grand-papa qui, à la vue des dégâts causés par la grêle dans sa vigne si pleine de promesses quelques heures auparavant, s'exprimait en ces termes : « Eh là oui, c'est bien malheureux ! ce qui est loin ne reviendra pas cette année, mais tant pis ! ce sera toujours autant qui ne payera pas ce maudit impôt sur le vin ! »

Fridolin.



CONDAMNATION A MORT D'UN COMBIER POUR CRIME DE SORCELLERIE

UN procès-verbal du Conseil des Douze du Lieu, daté du 26 janvier 1698, renferme le curieux alinéa suivant :

« A la réquisition d'honorable Jonas Meyland de ce lieu, dès longtemps habitant Morges, l'attestation à luy céans octroyée du 16^{me} Janvier 1673, signée par égrège David Aubert, a esté par concordable voix reconfirmée, et ont les sieurs conseillers attesté le dict Meyland, ny les siens, n'estre aucunement parents, ny de la tige de Michel Meyland cy-devant exécuté à mort à Romainmostier pour ses maléfices. »

Cette exécution capitale dut avoir lieu en 1672, ou à une date antérieure. On aimerait en savoir davantage, mais la procédure demeure introuvable. Sans doute disparut-elle en 1691 lors de la destruction par le feu des archives régionales.

Les vers que voici, en patois du Chenit, sont inspirés de ce tragique événement :

METCHÉ, LOU SOEURSYE.

Po søersyè èi passavè
Tché lè dzaè dè l'aindrài ;
La Comba¹ sè mofyavè
Dè Metché l'ècoffaï.

L'allavè sain vergonye,
Pèchètr' on lou savai,
E sobba su Borgonye,
Metché a l'ècoffaï.

Ton regyè que faoudraiye,
Ton cròuy' one dè vòdai,²
Fan piri modz' è fàiyè,
O ! Metché l'ècoffaï.

Le tseze ràida mouërta,
La vats' a Djan Bènaï,
Quoui a volu sa pèrta ?
L'è Metché l'ècoffaï.

Lou tsâtèlan sè montè ;
Y'a bin dè kyè ma fài,
A sae qu'on li racontè
Dè Metché l'ècoffaï.

Lè dzoudzou daou balliàdzou,
Que connysson lè luai,
Condamnon, pôu dammàdzou,
Metché a l'ècoffaï.

Remanmotyé vi tsairè,
D'on còu dè gleiv' adrai,
La téta daou petsairè,³
Metché a l'ècoffaï.

A. P.

¹ Autre désignation pour la Vallée de Joux.

² Sorcier, esprit malfaisant.

³ Malheureux, pauvre diable.

Un juge judiciaire. — Un camionneur nègre, nous disent les journaux américains, passe l'autre jour, à New-York, devant le juge. Il est l'objet d'une contravention pour freins insuffisants.

— Votre patron, demande le juge, vous a-t-il remis de l'argent pour payer l'amende ?

— Non, pas encore, répond le camionneur, mais soyez tranquille, monsieur le juge, mon patron paiera, il a de quoi.

— Ah ! Pour qui travaillez-vous ?

— Pour la ville de New-York.

— Cela change la face des choses, conclut le juge.

Et il acquitta le nègre, estimant qu'il était inutile de tirer de l'argent d'une poche pour la remettre dans l'autre, aux frais du contribuable.



LE TROUPEAU A QUITTE L'ALPAGE

...Et la Saint-Denis est arrivée...

JULES au Sonneur, alors, a songé à descendre son bétail. Quitter son chalet, son alpage, c'est chaque automne pour lui un moment mélancolique. Il a pourtant tout remis sur le char : la chaudière, les seillons, les bagolets. Il a rebouclé au cou de ses bêtes les grosses clochettes et les toupins remisés pendant l'été. Puis il a donné un tour de clé à la porte, et, son bâton d'armailli à la main, il a appelé les vaches...

Dans un grand bruit de clochettes et de cris, de gambades folles et de coups de cornes, bêtes et hommes ont dévalé la charrière pierreuse qui conduit vers la vallée.

Une dernière fois les vieux gogans de la lisière du bois ont tressailli à la symphonie des sonnailles ; une fois encore le petit bovairon a lancé ses huchées aux échos de la pâture ; au détour du chemin, Jules au Sonneur a caressé d'un dernier coup d'œil la silhouette familière du chalet, et, brusquement, le troupeau disparu, çà a été le silence sur la montagne...

...L'écurie, qui encaivait des noisettes, s'est, alors, risqué hors de son fourré ; le lièvre s'est dressé sur ses pattes de derrière, ses oreilles haut levées, a regardé vers le chalet ; et, à la tombée de la nuit, le renard même est venu humer l'habitation que l'homme venait de quitter.

Enfin, à la nuit bien noire, les petits génies de la montagne ont réintégré la chambre à fromages vide et repris leurs puériles occupations au creux du feu.

Dans les sous-bois, les esprits errants recommencent leurs lentes évolutions ; on les sent glisser furtivement et geindre entre les épicéas et les alisiers. La vie des choses se ranime dans le silence de la montagne : voici qu'une feuille de hêtre est devenue jaune, puis dix, puis cent ; celles des érables se sont tachées de rouilles, les alisiers et les trembles ont brunis... Une faine éclate, et l'on entend choir par terre ses graines triangulaires.

Le matin des brouillards errent, gazes silencieuses, entre les bosquets, se tassent au fond d'une combe, en conciliabules mystérieux et muets.

...Un souffle a passé. Toute la forêt a frémi. Le bûcheron attardé, qui rentrait à la brune, se retourne, regarde derrière lui, vaguement apeuré. Ce n'est rien ! dit-il tout haut. Mais les arbres, eux, ont senti quelque chose d'indéfinissable et de triste. Les champignons se sont ratatinés, puis sont rentrés dans les herbes, sous les feuil-

les. Les meurons noirs se sont laissés glisser dans leur rocaille.

...Puis, tout à coup, le vent a hurlé dans ses trompettes, et, comme des furies, ses légions déchainées se sont ruées sur les feuillages vieilliss... Alors, les pauvres arbres ont été secoués, battus, roulés, tordus ; et à chaque rafale l'on voyait la pluie bruissante et folle de feuilles s'abattre sur le sol : pauvres petites choses brunes, jaunes, rougeâtres, tôt enfouies dans les fissures de la terre ou foulées aux pieds, et qui, déjà, n'étaient plus rien...

Et les feuilles sont tombées. Et les sapins n'ont plus leur vert de l'été, à côté des hêtres qui lèvent au ciel leurs rameaux grêles et roux. Et ça a été l'automne ; puis l'arrière-saison.

Et, Jules au Sonneur, là-bas, tout là-bas, au fond de la vallée, a levé les yeux vers la montagne.

Et il a vu que c'était la fin de la douce saison.

Il en a ressenti un grand coup de tristesse, et il est rentré lentement vers ses vaches à l'étable humide et chaude... La Papillon a meuglé sourdement vers la montagne enveloppée du grand silence et la Borsarde a remué sa chaîne, prise, elle aussi, de la nostalgie des grands espaces et de l'odeur âcre des potentilles... Cyprien.

A la pincette ! pièce villageoise en deux actes et trois tableaux de M. Matter-Estoppey, Montreux. — Imprimerie Ganguin & Laubscher, Montreux.

Madame Matter-Estoppey a, à son actif, plusieurs pièces villageoises dont le piquant et l'humour font la fortune de ces soirées annuelles de maintes sociétés.

Son nouvel ouvrage « A la pincette ! » inspiré fort à propos d'un fait-divers qui fit couler pas mal d'encre (l'histoire du Monsieur de Lausanne auquel l'opinion publique attribua un des gros lots de la Loterie nationale) est d'une lecture très plaisante. Nous ne doutons pas qu'il fera merveille à la scène, tant le dialogue a d'accent et de consistance. L'amateur des spirituelles vaudoiseries retrouvera dans la pièce « A la pincette » ces types sans lesquels il n'est pas de bonne comédie de chez nous : une femme copieusement alanguée et portée sur la curiosité, un brave homme de boursier communal, une fiancée fine mouche et bonne comme le pain, etc.

La dernière de Mme Matter-Estoppey fera glorieusement son bout de chemin. **A la pincette !** ne manquera pas de rencontrer le succès.

LE BOUQUET DE LA CRISE

CHRISTIANE et Jean-Pierre ont échangé depuis un an bientôt les doux serments d'amour.

Demain sera l'anniversaire de leur mariage. Christiane, Kiki pour ses proches, pense à cette date ; mais au lieu de s'en réjouir, elle paraît aujourd'hui d'assez méchante humeur.

Pourtant, il semblerait être tout naturel que la jeune femme se réjouisse, fasse une fête du menu qu'elle préparerait pour le dîner du lendemain !

Evidemment ; mais la date de son mariage avec Jean-Pierre fut inopportunément choisie : le 29 ! Une fin de mois, si désastreuse pour le porte-monnaie des ménagères peu fortunées !

Christiane est d'autant plus mécontente aujourd'hui, qu'elle n'est pas sans avoir à se reprocher pendant le cours du mois presque écoulé certaines petites dépenses superflues.

Des amies l'ont entraînée dans des thés élégants et naturellement Kiki fut obligée de s'acheter en cet honneur et pour ne pas faire honte à son mari, une paire de gants chic et un sac à la mode.

— Alors quel pourra être le menu de fête de notre dîner d'anniversaire de mariage, se demande-t-elle anxieusement ?

Il lui reste la possibilité de solliciter de Jean-Pierre une avance sur le mois suivant ; mais cette perspective ne l'enchanté guère, car elle tient à l'estime absolue de son mari.

La conséquence de ces réflexions est que son humeur est déplorable quand Jean-Pierre rentre à la maison à l'heure du dîner.

Jean-Pierre déplie sa serviette avec méthode : ce grand garçon, à la physionomie ouverte et gaie, semble personnifier le bel équilibre moral et physique.

Après le potage silencieux, il examine le visage tourmenté de Kiki.